

Parce que l'AQTIS 514 IATSE croit que la santé et la sécurité de ces membres est une priorité, parce qu'elle a à cœur les conditions ainsi que l'environnement de travail de ces membres, parce qu'elle considère que la santé et sécurité doit s'intégrer à l'organisation du travail, l'association a pris l'initiative de développer un programme de prévention, pour :

- Se donner les moyens de rendre sécuritaire le milieu de travail;
- Avoir une structure;
- Définir une démarche;
- Impliquer l'ensemble des personnes;
- Identifier, corriger et contrôler les risques;
- Respecter la réglementation.

Parce que le producteur fait partie de notre grande équipe, parce que le producteur a un lien avec nos membres, parce que le producteur a une responsabilité en matière de santé et sécurité, l'association a choisi de rendre disponibles les grandes lignes de son programme de prévention afin de sensibiliser les producteurs et surtout pour :

- Créer une alliance;
- Établir une complicité;
- Édifier une collaboration.

Voici donc les grandes lignes du programme de prévention que l'AQTIS 514 IATSE a choisi de partager pour guider et conseiller la production dans la planification ou le déroulement d'un tournage.

Conseiller-ère en prévention

Cette personne joue un rôle de soutien et peut être contactée pour :

- Demander une précision sur un sujet particulier;
- Une interrogation quant au choix de la bonne méthode de travail à adopter;
- Une question sur l'aménagement des lieux;
- Clarifier l'information d'une *Règle de sécurité*;
- Atténuer la présence d'un risque dans le milieu de travail.
 - ❖ Disponible au 514-844-2113, poste 280.

Règles de sécurité

L'industrie a établi des *Règles de sécurité pour l'industrie du cinéma et de la vidéo du Québec*. Elles représentent un sommaire de la législation, sont présentées par thèmes et ont pour but de rendre accessible l'information aux gens de l'industrie pour ainsi uniformiser la compréhension et l'application.

Le lieu de travail : la fiche 4 énonce la prévention des incendies.

Les méthodes de travail : la fiche 6 spécifie l'utilisation et l'installation d'une échelle.

- ❖ Disponibles sur notre site web, sous Prévention.

Lignes directrices

Avec l'intention de vouloir documenter les activités de notre milieu et d'améliorer les conditions sur les plateaux et les hors plateau, l'ensemble des syndicats (AQTIS 514 IATSE, ACTRA, UDA, DGC, ARRQ) ainsi que l'AQPM et l'APP ont joint leur effort dans le but de créer de nouvelles *Lignes directrices*.

- ❖ Disponibles sur notre site web, sous Prévention.

Vidéo en SST

Dans le but de rendre rapidement accessible des notions de prévention à tous, des vidéos de sensibilisation ont été créés.

- ❖ Disponibles sur notre site web, sous Information en SST

Déclarer un évènement

Lorsqu'un évènement survient à un membre, l'association doit en être avisée, car l'AQTIS 514 IATSE guide la personne et met en œuvre le dossier. Tous les évènements doivent être déclarés.

Ressentir une douleur à l'épaule à la fin d'une journée de coiffure.

Avoir une égratignure au genou après avoir fait une chute dans un escalier.

- ❖ Copie du registre des premiers soins transmise à l'AQTIS 514 IATSE via accidenttravail@aqtis514iatse.com.

Référence

Ce sont des documents orientés sur « comment intervenir », « pourquoi agir », « quoi faire ». Il s'agit d'information publiée par des instances gouvernementales, des consultants, des scientifiques. Généralement, ce sont des documents qui représentent des sujets légaux en matière de santé et sécurité, qui complètent les *Règles de sécurité*.

Il est possible de calculer son exposition à la chaleur, le document *Travailler à la chaleur* donne les directives.

- ❖ Disponibles sur notre site web, sous Prévention.

Spécifiquement pour la production, nous avons développé le *Guide – Partenariat avec la production*.

- ❖ Disponibles sur notre site web, sous Information en SST.

Discussion en SST

Avoir une discussion sur divers sujets a pour but de stimuler l'équipe à se questionner sur des enjeux potentiels en matière de santé et sécurité avant l'exécution d'un travail. L'équipe participe donc à confirmer :

- la présence des **risques** : chute si terrain escarpé, biologique si dans la forêt, physique si pluie, ...
- une **situation particulière** : présence d'un véhicule de prise de vue, ...
- l'**activité spécifique** : présence animale, tir, effets spéciaux, tournage près de l'eau ou sur la glace, ...
- la **restriction d'accès** : fumée, cascade, aéronef/drone, parachutisme, ...
- la **répétition/essai** : véhicule hors norme, grue caméra, arme, accessoire inusité; ...

Cette discussion permet également de tabler les directives de base :

- les directives d'urgence et les points de rassemblements;
- la localisation des installations sanitaires;
- la présence des premiers secours.
 - ❖ Formulaire disponible sur notre site web, sous Prévention.
 - ❖ À l'attention de chaque membre : plateau, hors plateau, camp de base, ...
 - ❖ La feuille de service avise l'équipe d'une activité spécifique et des directives prévues.

EPI (Équipement de Protection Individuel)

L'association prend la responsabilité de remettre les EPI à chaque membre selon la **nature du travail à effectuer**. Il est de la responsabilité de la production de remettre les EPI en lien avec les risques associés au **lieu** et aux **activités** de tournage.

La production donnera à une cameraman une protection auditive et des lunettes de sécurité lorsqu'elle sera à proximité d'un tir.

La production aura un gilet de sauvetage lorsqu'un coiffeur devra être sur un quai pour retoucher un comédien présent dans une embarcation.

- ❖ Un EPI est essentiel lorsqu'il y a la présence d'un risque.

Enquête

L'enquête est une analyse approfondie d'un événement qui a pour but de mettre en lumière les **facteurs** ainsi que les **conditions** qui ont permis que l'évènement survienne, d'en évaluer le risque et de proposer des mesures correctives afin d'atténuer ou d'éliminer la probabilité que cet événement ne se reproduise à nouveau.

L'enquête doit être initiée pour chaque événement survenu.

Une pièce d'équipement qui tombe d'un véhicule en mouvement lors d'un tournage sur la voie publique requiert de connaître la cause.

Lorsqu'une personne ressent une douleur à l'épaule à la fin d'une journée, l'enquête permet de connaître le détail des activités qui ont blessé la personne et trouver des alternatives afin d'éviter la récurrence.

- ❖ L'enquête est complétée par la production et communiquée à l'AQTIS 514 IATSE.